

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

SG/07-400-98 du 1/10/07

NOMINATION DOYENS CORPS D'INSPECTION

Destinataires : Tous les destinataires

Affaire suivie par : Martine MARTIN - Tel : 04 42 91 71 21 - Fax : 04 42 26 68 03



LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

- VU** le décret n° 91-228 du 27 février 1991 ;
- VU** la note de service n° 2005-089 du 17 juin 2005 publiée au bulletin officiel n° 25 du 30 juin 2005

AR R E T E

Article 1^{er} : Sur proposition du collège des Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs Pédagogiques Régionaux, **Monsieur Marc MONTOUSSE** – IA-IPR de sciences économiques et sociales, est nommé Doyen des IA-IPR de l'Académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} septembre 2007 pour une durée de deux ans ;

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 1er septembre 2007

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

VU le décret n° 91-228 du 27 février 1991 ;

VU la note de service n° 2005-089 du 17 juin 2005 publiée au bulletin officiel n° 25 du 30 juin 2005

A R R E T E

Article 1^{er} : Sur proposition du collège des Inspecteurs de l'Education Nationale **Monsieur Pierre PARIAUD** - IEN-ET mathématiques - sciences, est nommé Doyen des IEN-ET-EG-IIO de l'Académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} septembre 2007 pour une durée de trois ans.

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 1er septembre 2007

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DES ACTES DE GESTION FINANCIERE

Destinataires : Tous les destinataires

Affaire suivie par : Martine MARTIN - Tel : 04 42 91 71 21 - Fax : 04 42 26 68 03



LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE CHANCELIER DES UNIVERSITES

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;
- VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment ses articles 64, 86, 104 et 226 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements
- VU** le décret n° 2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires de livres I et II du Code de l'Education et en particulier le titre II de l'annexe, relatif à l'organisation des services de l'administration de l'éducation ;
- VU** le décret du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur ;
- VU** le décret du Président de la République du 16 juillet 2004 portant nomination de M. Jean-Paul de GAUDEMAR en qualité de Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille ;
- VU** les arrêtés préfectoraux n° 2007-260 et 2007-261 du 9 juillet 2007 portant délégation de signature, au titre des articles 5 et 100 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, à **Monsieur Jean-Paul de GAUDEMAR**, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille et l'autorisant à subdéléguer sa signature ;
- VU** l'arrêté en date du 7 octobre 2004 par lequel le Ministre de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche nomme et détache **M. Jacky TERRAL** dans l'emploi de secrétaire général de l'Académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} octobre 2004 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 mai 2005 portant renouvellement de détachement de **Mlle Christiane BONNEFOY**, conseillère d'administration scolaire et universitaire, hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale d'administration scolaire et universitaire, adjointe au secrétaire général de l'Académie d'Aix-Marseille, à compter du 1^{er} juillet 2005 pour une période de cinq ans ;

- VU** l'arrêté ministériel en date du 20 janvier 2003, portant nomination et détachement de **M. Patrick ARNAUD**, conseiller d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, adjoint au secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, à compter du 1^{er} janvier 2003 pour une période de cinq ans ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 26 mars 2003, mettant à disposition du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, **M. Fabrice GERARDIN**, ingénieur de recherche 1^{er} classe, pour exercer à compter du 1^{er} avril 2003, les fonctions de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, directeur des ressources humaines, adjoint au secrétaire général de ladite académie ;

A R R E T E

Article 1^{ER} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jacky TERRAL**, Secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, pour les actes de l'ordonnateur relatifs aux programmes de la mission enseignement scolaire et les programmes de la mission recherche et enseignement supérieur.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jacky TERRAL**, subdélégation de signature est donnée à **Mlle Christiane BONNEFOY**, secrétaire générale adjointe pour les programmes de la mission enseignement scolaire et la mission recherche et enseignement supérieur ;

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jacky TERRAL** et de **Mlle Christiane BONNEFOY**, subdélégation de signature est donnée à **M. Patrick ARNAUD**, secrétaire général adjoint pour les programmes de la mission enseignement scolaire ;

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jacky TERRAL**, de **Mlle Christiane BONNEFOY** et de **Monsieur Patrick ARNAUD**, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice GERARDIN, secrétaire général adjoint, DRRH, pour les programmes de la mission enseignement scolaire ;

Article 5 : En cas d'empêchement de **Monsieur Jacky TERRAL**, **Mlle Christiane BONNEFOY**, **Monsieur Patrick ARNAUD** et **M. GERARDIN**, subdélégation de signature est donnée à **M. Florent FEDIERE**, conseiller d'administration scolaire et universitaire, chef de la division financière. En cas d'empêchement de **M. Florent FEDIERE**, subdélégation de signature est donnée à **Mme Françoise GINAS**, attachée principale d'administration scolaire et universitaire, chef du bureau des dépenses ordinaires ou à **M. André REBUA**, contrôleur du trésor, coordonnateur académique paye et chef du bureau du budget académique en ce qui concerne leur domaine de gestion et compétence. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise GINAS, subdélégation de signature est donnée à **Mme Nathalie TANZI**, secrétaire d'administration scolaire et universitaire, coordonnateur application Khéops/NDL pour signer les pièces relatives aux attributions du bureau des dépenses ordinaires.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jacky TERRAL**, **Mlle Christiane BONNEFOY**, subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Thierry CROUVISIER**, Ingénieur régional de l'équipement, directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les programmes de la mission recherche et enseignement supérieur et les investissements du programme soutien de la mission enseignement scolaire.

Article 7 : En cas d'empêchement de **Monsieur Jacky TERRAL**, **Mademoiselle Christiane BONNEFOY**, **Monsieur Patrick ARNAUD** et **Monsieur Fabrice GERARDIN**, la subdélégation de signature confiée à **Monsieur Jacky TERRAL** par l'article premier du présent arrêté sera exercée de la façon suivante :

- Par **Mme Myriam THIMONIER**, attachée principale d'administration scolaire et universitaire, chef de la division de la formation, à l'effet de signer, dans la limite des attributions, les pièces relatives aux dépenses relevant des attributions de cette division concernant la mission enseignement scolaire ;
- Par **Mme Blandine BRIOUDE**, conseiller d'administration scolaire et universitaire, chef de la division du personnel enseignant, à l'effet de signer, dans la limite des attributions, les pièces relatives aux dépenses relevant de sa division ;
- Par **M. Philippe GAYRAUD**, conseiller d'administration scolaire et universitaire, chef de la division de l'encadrement, des personnels administratifs et techniques, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les pièces relatives aux dépenses relevant de sa division ;
- Par **M. Yvon LEYNAUD**, conseiller d'administration scolaire et universitaire, chef de la division des établissements d'enseignement privé, dans la limite de ses attributions, les pièces relatives aux dépenses relevant de sa division ;
- Par **M. Gilbert URBAN**, ingénieur de recherche, directeur académique des technologies et des systèmes d'information, dans la limite de ses attributions, les pièces relatives aux dépenses relevant de sa direction.

Article 8 : Le Secrétaire Général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 10 juillet 2007

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.